



Communauté urbaine  
Pôle proximité et environnement  
Direction des ressources techniques

## DECISION

Concernant la vente de véhicules amortis, dans le cadre  
du plan de renouvellement des matériels,

Le Président de Limoges Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°4.3 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'application des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la cession de véhicules amortis, dans le cadre du plan de renouvellement des matériels, participant à la maîtrise des coûts de fonctionnement,

**CONSIDERANT** la possibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'utiliser la plateforme dédiée de vente aux enchères en ligne Agorastore ou les enchères du Domaine,

## DECIDE

La mise en vente en ligne, sur la plateforme Agorastore ou aux enchères du Domaine des matériels suivants :

### 1. Véhicules :

Marque Véhicule	Immatriculation	Budget concerné
Peugeot	CM-786-LL	4
Renault	BZ-691-FK	1
Peugeot	CM-898-LK	10
Renault	BH-074-VE	1
Renault	DB-414-NH	1
Renault	EP-377-EN	1
Renault	AB-095-JZ	1
Renault	BE-063-LZ	1
Peugeot	DP-022-JK	1
Renault	BX-329-KS	1
Dacia	DA-309-AB	1
Dacia	CZ-714-ZY	4
Peugeot	DB-789-AQ	1
Citroën	BC-235-AW	1
Peugeot	DP-409-JK	1
Renault	EJ-322-ET	1
Peugeot	BA-858-XP	1
Mathieu	Aquadyne 5002 HP	1

2. Matériels divers :

Deux tables de massage (Aquapolis),  
Un chauffe-serviettes (Aquapolis),  
Un appareil à cire (Aquapolis).

La valeur de la mise à la vente de ces biens sera inférieure à 4 600€. Le chiffrage exact du prix d'appel sera fixé quelques jours avant le début des ventes par le commissaire aux ventes.

Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits à cet effet au budget concerné de Limoges Métropole.

**Limoges, le 24 JUIL. 2025**

**Le Président,**

  
Pour le Président, en déléguation,  
Le Directeur Général Adjoint,  
du Pôle Proximité et Environnement,  
**Jean-Luc MAZEAU**